

CHLORDECONE : **L'EMPOISONNEMENT NI VU NI CONNU ...** **MAIS TRACE PAR LA DOUANE**

Non, ce n'est pas une insulte, mais le mot « chlordécone » a de quoi faire peur. Pesticide, neurotoxique, reprotoxique, perturbateur endocrinien, cancérigène probable, ce produit chimique n'est pas dangereux uniquement pour le charançon du bananier, sa cible initiale.

Depuis 5 ans, Santé Publique France enquête sur la présence de cette molécule et ses conséquences en environnement et santé publique ; si cette enquête n'est pas tout-à-fait terminée, il est déjà établi que les sols, les rivières, et le vivant, humain compris, sont massivement imprégnés.

Importé et diffusé dans les bananeraies de la Guadeloupe et de la Martinique entre 1972 et 1993, quoiqu'interdit en 1990, le chlordécone a-t-il franchi des barrières douanières, de façon licite ou illicite ? Que pouvait la douane pour bloquer l'introduction de ce produit dangereux ?

Probablement rien : grâce à un lobbying actif et puissant, le principal importateur martiniquais a obtenu deux dérogations successives de deux ministres de l'agriculture. Ces marchandises sont donc entrées en Martinique et y ont été dédouanées et mises en libre pratique sans être frappées d'aucune sorte de prohibition.

Mais du moins notre administration était en mesure d'avoir connaissance des flux, et l'est encore, si nécessaire pour alimenter l'enquête en cours.

Mais demain, qu'en sera-t-il ? Serons-nous toujours en capacité d'exploiter les bases de données relatives à la circulation des marchandises pour détecter les flux suspects ? Facilitation du « commerce licite », réduction du contrôle, érosion des effectifs, et peut-être remise en question de l'accès des agents des douanes aux données du commerce extérieur (qu'ils contribuent pourtant largement à élaborer) au nom du secret statistique, risquent d'empêcher la maison douane d'être, sinon le rempart, du moins la tour de contrôle du commerce international et de ses potentiels dangers.

L'USD-FO ré-affirme, et affirmera encore, que la douane, avec toutes ses composantes et missions, reste la seule administration de l'État en mesure de prévenir ou d'amortir les crises sanitaires liées à des flux internationaux. Réduire ses missions, ses moyens de contrôle, ses effectifs, ainsi que son accès aux statistiques du commerce extérieur, revient à surexposer la santé des citoyens et à participer à la dégradation de l'environnement.

Référence : "Chlordécone : les Antilles empoisonnées pour des générations" Le Monde 6 juin 2018

46, Rue des Petites Écuries - 75010 PARIS

☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01.45.23.43.18 (SND-FO)

Adresses e-mail : fo.douanes@gmail.com - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Sites Internet : www.fodouanes.fr - www.sncd.info